



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving  
Box/Boîte de Réception des Soumissions  
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti  
1st Floor/1ère étage, Suite 1212  
100-1045 Main Street  
Moncton  
New Brunswick  
E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Matériaux de plomberie Matériaux de plomberie - Gagetown, N.-B.	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W2037-230012/A	<b>Date</b> 2022-06-27
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W2037-230012	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-047-6225	
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-2-45004 (047)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT <b>on - le 2022-07-28</b> Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cyr (MCT), Maryse	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct047
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 377-4894 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSME Bldg, J-10 Door 11 P.O.BOX 17000 STN FORCES OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)  
1045 Main Street / 1045, rue Main  
Moncton  
New Bruns  
E1C 1H1

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN - SOUMISSION .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 CONTENU CANADIEN .....	2
1.5 SERVICE CONNEXION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (SCP) .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.5 LOIS APPLICABLES .....	6
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>9</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>12</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN - CONTRAT .....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	14
6.7 PAIEMENT.....	14
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	15
6.10 LOIS APPLICABLES .....	16
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	16
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	16
6.14 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP .....	17
<b>ANNEXE «A» ÉNONCÉ DU BESOIN .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE « D » LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE .....</b>	<b>32</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin - soumission**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

*(Derived from - Provenant de: B4008T, 2014/06/26 )*

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Contenu canadien**

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

### **1.5 Service Connexion de la Société Canadienne des postes (SCP)**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion de la SCP offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020/05/28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B4024T	Aucun produit de remplacement	2020/07/01
C9000T	Prix	2010/08/16

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions  
1<sup>ère</sup> étage, Suite 1212  
100-1045, rue Main  
Moncton, N.-B. E1C 1H1

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions au Nouveau-Brunswick / Île-du-Prince-Édouard (N.-B./Î.-P.-É.), l'adresse de courriel est la suivante :

[TPSGC.RARceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RARceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque** : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

numéro de télécopieur : (506) 851-6759

#### 2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

(Derived from - Provenant de: A9076T, 2007/05/25 )

## 2.3 Ancien fonctionnaire

### Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

*(Derived from - Provenant de: A3025T, 2020/05/04)*

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion de la SCP a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission financière  
Section II : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 exemplaire papier)  
Section II : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique sur le media et de la version papier, le libellé de la version papier l'emportera sur celui de la version électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres versions.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en version papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1. Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.)
2. Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.)
3. Sauf indication contraire, les soumissionnaires sont encouragés à présenter leurs soumissions par voie électronique. Si des copies papier sont requises, les soumissionnaires devraient :
  - a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
  - b) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

### **3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA***

#### **Section II : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la [Loi sur la concurrence](#), L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par le soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014/06/26) Évaluation du prix - soumission

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **Méthode de sélection - Articles multiples**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement

*(Derived from - Provenant de: A0272T, 2021/12/02)*

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2. Attestation du contenu canadien

5.1.2.1. Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020/07/01), Définition du contenu canadien

Clause du *Guide des CCUA* [A3063T](#) (2018/12/06), Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

#### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

- 5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020/07/01) Définition du contenu canadien

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin - contrat**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », et à l'annexe « B » «Besoin».

*(Derived from - Provenant de: B4008C, 2014/06/26 )*

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2021/12/02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 9 septembre, 2022.

#### **6.4.2 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Maryse Cyr  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, 4ième étage  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1  
Téléphone : (506) 377-4894  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : [maryse.cyr@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:maryse.cyr@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

**Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

*(Derived from - Provenant de: A1030C, 2007/05/25 )*

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

*(Derived from - Provenant de: A3025C, 2020/05/04)*

### 6.7 Paiement

#### 6.7.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans « l'annexe B » Base de paiement. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

*(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)*

#### 6.7.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* [C6000C](#) (2017/08/17), Limite de prix

#### 6.7.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CUA* [H1000C](#) (2008/05/12), Paiement unique

#### 6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

*(Derived from - Provenant de: H3027C, 2016/01/28 )*

#### 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

*(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12 )*

#### 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

##### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

##### 6.9.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A3060C	Attestation du contenu canadien	2008/05/12

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2021/12/02), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, modifiée le \_\_\_\_\_

## 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A9039C	Récupération	2008/05/12
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28
B1501C	Appareillage électrique	2018/06/21

## 6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.14 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP**

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC), 894 avenue Champlain, Édifice Mitchell (J-10), Porte 11, Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada, Oromocto, Nouveau-Brunswick, E2V 4J5, incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

*(Derived from - Provenant de: D4002C, 2013/04/25 )*

## ANNEXE « A » ÉNONCÉ DU BESOIN

### 1. Objectif

- 1.1. L'École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC) désire acheter et faire livrer du matériel de plomberie à l'appui de l'instruction 003 pour la période de perfectionnement (PP) 2 sur les plomberie et chauffage (PC).

### 2. Tâches

- 2.1. Tous les produits livrables doivent être livrés avant le 9 septembre 2022.

La livraison doit être effectuée à l'adresse suivante :

École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC)  
894, avenue Champlain  
Édifice Mitchell (J-10) porte 11  
Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada  
Oromocto (Nouveau-Brunswick)  
Canada E2V 4J5

### 3. Produits livrables

- 3.1. Fournir les matériaux de plomberie conformément à l'annexe B, Base de paiement, ci-jointe.

### 4. Contraintes

#### 4.1. Planification des travaux

La livraison doit se faire pendant les heures normales de travail, de 7 h 30 à 16 h, heure locale, du lundi au vendredi; à moins que d'autres dispositions soient prises.

#### 4.2. Emballage et livraison

Les matériaux doivent être emballés avec des articles similaires et étiquetés avec la liste et l'article correspondant identifiés à l'annexe B. Les étiquettes doivent également identifier l'article sur la liste d'emballage pour faciliter le comptage.

#### 4.3. Facturation

Chaque liste figurant à l'annexe B doit être facturée séparément.

#### 4.4. Produits de remplacement selon SACC B3000T (2006-06-16)

En cas que les articles proposés soient des produits équivalents, les fournisseurs **DOIVENT** présenter ce qui suit conformément à CCUA B3000T :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique le nom du fabricant, le modèle et le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article précisé;
  - c. fournit des caractéristiques complètes et des imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans l'appel d'offres;
  - e. indique clairement les parties des spécifications et des **imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.**
  
2. Les produits offerts comme équivalents en matière de forme, d'ajustement, de fonctionnement et de qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a. le soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante d'évaluer pleinement l'équivalence de chaque produit de remplacement;
  - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article précisé dans la demande de soumissions.
  
3. Lorsque des produits équivalents sont proposés, les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de référence de page pour les spécifications fournies appuyant l'équivalence du produit proposé. On encourage fortement les soumissionnaires à demander des éclaircissements concernant les équivalences acceptables au plus tard sept (7) jours civils avant la fermeture de la période de présentation des soumissions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **5. Soutien au client**

- 5.1. Le MDN fournira l'espace pour la livraison et l'entreposage des matériaux et préparera des zones désignées, au besoin.
  
- 5.2. Le MDN fournira l'équipement pour décharger le matériel à la livraison.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

**Le soumissionnaire doit ABSOLUMENT soumettre des prix fermes pour tous les articles ci-dessous.** La présente section, une fois remplie, sera considérée comme la proposition financière du Soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne fournit pas de prix pour tous les articles, sa soumission sera jugée non recevable et rejetée.

Toute erreur dans le prix calculé dans la proposition du soumissionnaire sera corrigée au cours de l'évaluation. Toute erreur dans les quantités de la proposition du soumissionnaire sera modifiée pour refléter les quantités indiquées dans la demande de propositions.

Les prix DOIVENT inclure TOUS les coûts, y compris les frais d'expédition et de douane le cas échéant, liés à la fourniture et à la livraison des biens conformément à l'annexe A – Énoncé des besoins. Les prix doivent être en dollars canadiens et ne doivent pas inclure les taxes. Les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les matériaux énumérés ci-dessous ou des produits équivalents conformément à la norme SACC [B3000T](#) (2006-06-16), y compris tous les frais de livraison. Lorsque des produits équivalents sont offerts, ils doivent démontrer clairement que les produits suggérés sont entièrement interchangeables avec les articles demandés quant à la forme, l'ajustage et la fonction.

Lorsque des produits équivalents sont proposés, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de référence de page des spécifications fournies appuyant l'équivalence du produit proposé. \*On encourage fortement le soumissionnaire à demander des éclaircissements concernant les équivalences acceptables au plus tard sept (7) jours civils avant la fermeture de la période de présentation des soumissions.

**Dans les cas où une quantité minimale est requise (par exemple, une bobine de 300 pi de longueur), le soumissionnaire doit indiquer la quantité minimale qui doit être fournie afin de livrer la quantité demandée.**

**\*\*L'évaluation sera effectuée basé sur la quantité ( colonne 4 ) multipliée par le prix ( colonne 7 ). La colonne n° 5 sera utilisée au moment de la commande pour établir la quantité minimale à commander, comme la taille de la caisse ou de l'emballage\*\*.**

Il est interdit de soumettre des feuilles de prix manuscrites. Toutes les offres doivent être soumises avec cette **annexe B en format Excel ou les prix doivent être saisis numériquement**. Si la présente annexe B en format Excel est requis, les feuilles doivent être obtenue en communiquant avec l'autorité contractante de Services publics et approvisionnement Canada.

Liste A : LPO 0032

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
1	Raccord, fer noir - NPT	1 po x 3 po	12		Ch.		
2		3/4 po x2 po	12		Ch.		
3		3/4 po x3 po	12		Ch.		
4		3/4 po x4 po	12		Ch.		
5		3/4 po x5 po	12		Ch.		
6		3/4 po x6 po	12		Ch.		
7	Bride de plancher à 4 trous , fer noir - NPT	1 po	12		Ch.		
8		1/2 po	12		Ch.		
9		3/4 po	12		Ch.		
10	Coude 45°, fer noir - NPT	3/4 po	40		Ch.		
11	Coude 90°, fer noir - NPT	1/2 po	30		Ch.		
12		1-1/4 po	25		Ch.		
13		2 po	10		Ch.		
14		3/4 po	100		Ch.		
15	Sac de chiffons	9 kg (20 lb)	3		Ch.		
16	Robinet à tournant sphérique fileté, laiton - NPT	1/2 po	30		Ch.		
17	Supports à étrier, galvanisés - NPT	2 po	25		Ch.		
18	Capuchon, fer noir - NPT	1/2 po	30		Ch.		
19		1-1/2 po	25		Ch.		
20	Clapet de non-retour, laiton - NPT	1/2 po	20		Ch.		
21	Robinet-vanne, laiton - NPT	1/2 po	20		Ch.		
22		1-1/2 po	5		Ch.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

23	Robinet-vanne, laiton - NPT	2 po	5		Ch.		
24		3/4 po	15		Ch.		
25	Composé métallique Masters	250 mL	10		Ch.		
26	Manomètre - NPT	0 à 150 lb/po <sup>2</sup> 4 po-1/4 po	4		Ch.		
27		0 à 30 lb/po <sup>2</sup> 2,5 po-1/4 po	6		Ch.		
28	Soupape de surpression NPT - 15 lb/po <sup>2</sup> (P vapeur)	1-1/4	6		Ch.		
29		3/4 po	6		Ch.		
30	Supports à anneau fendu pour tige filetée 3/8 po, fer noir - NPT	1 po	12		Ch.		
31		1/2 po	12		Ch.		
32		3/4 po	12		Ch.		
33	Soupape de décharge thermique et de surpression; (réservoir d'eau CHAUDE) 150 lb/po <sup>2</sup> / 210 F	3/4 po	6		Ch.		
34	Raccord en T, fer noir - NPT	1 ¼ x 1 ¼ x ¾	50		Ch.		
35		2 ¼ x 2 ¼ x ¾	15		Ch.		
36		1/2 po	20		Ch.		
37	Telfon - Master Orange	1/2 po	40		Ch.		
38		1 po	20		Ch.		
39	Indicateur de température Winters	(0-250F) 1/4 po	4		Ch.		
40	Coude 45° fileté, fer noir - NPT	1 po	24		Ch.		
41	Collier de serrage coussiné pour tuyau Unistrut, galvanisé - NPT	1 po	100		Ch.		
42		1/2 po	100		Ch.		
43		3/4 po	100		Ch.		
44	Profilé a fente Unistrut, galvanisé - NPT	1-5/8 po x 1- 5/8 po	12		Ch.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
45	Base de poteau Unistrut pour profilés (8 trous), galvanisée - NPT	1-5/8 po	25		Ch.		
46	Raccord union, fer noir - NPT	1/2 po	20		Ch.		
47		1-1/2 po	12		Ch.		
48		2 po	15		Ch.		
49		3/4 po	20		Ch.		
<b>Total - Liste A</b>							

Liste B : LPO 0031

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
50	Soupape d'admission d'air Bell & Gossette - vapeur, modèle 75H	Modèle 75H	5		Ch.		
51	Dispositif d'arrêt de bas niveau d'eau/commande de pompe Bell & Gossette - vapeur, fonte - NPT	42S	2		Ch.		
52	Dispositif d'arrêt de bas niveau d'eau/commande de pompe McDonnell & Miller - vapeur avec colonne montante, fonte - NPT	157S	2		Ch.		
53	Pressostat Honeywell 2 à 15 lb/po <sup>2</sup> (vapeur à basse pression)	2 à 15 lb/po <sup>2</sup>	5		Ch.		
54	Pressostat Honeywell 2 à 15 lb/po <sup>2</sup> (vapeur à basse pression) - Limite	2 à 15 lb/po <sup>2</sup>	5		Ch.		
55	Raccord tire-bouchon, laiton - NPT	1/4 po	6		Ch.		
56	Soupape d'admission Bell & Gossette - vapeur, modèle 76	Modèle 76	5		Ch.		
57	Circulateur 3 vitesses GrundfosVersaFlo® - 120 V	ASC 32 à 160	2		Ch.		
58	Crépine en Y Bell & Gossette, embout NPT vissé, Fonte - NPT	1 po	20		Ch.		
59		1/2 po	10		Ch.		
60		3/4 po	20		Ch.		
<b>Total - Liste B</b>							

Liste C : LPO 0035

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
61	Unité de condensat Bell & Gossette - Watchman- WCS -8 - 20B, réservoir à corps en acier	WCS - 8 - 20B	2		Ch.		
62	Armstrong F&T - SÉRIE B (15 - B - 1-1/4 po), fonte - NPT	1-1/4	2		Ch.		
63	Robinet électromagnétique vapuer	1 po	6		Ch.		
64	RedHat - N/C - 120 V	1-1/21	6		Ch.		
<b>Total - Liste C</b>							

Liste D : LPO 0033 PEX

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
65	Plaque protectrice pour montant en acier Sioux Chief, cal. 18 , auto-clouante	1,5 po x 3 po	500		Ch.		
66	1/2 po PEX x 3/8 » diam. ext. compr. Arrêt d'équerre (1/4-de tour), chromé	PEX -1/2 po	40		Ch.		
67	Coude à 90, laiton - NPT	PEX -1 po	50		Ch.		
68		PEX -1/2 po	200		Ch.		
69		PEX -3/4 po	200		Ch.		
70	Robinet à tournant sphérique fileté à passage intégral, laiton - NPT	PEX -1 po	20		Ch.		
71		PEX -1/2 po	50		Ch.		
72		PEX -3/4 po	25		Ch.		
73	Anneau de serrage, acier inoxydable	PEX -1 po	200		Ch.		
74		PEX -1/2 po	200		Ch.		
75		PEX -3/4 po	200		Ch.		
76	Raccord, laiton - NPT	PEX -1 po	30		Ch.		
77		PEX -1/2 po	100		Ch.		
78		PEX -3/4 po	100		Ch.		
79	Adaptateur fileté femelle, laiton - NPT	PEX -1 po x 1 po	40		Ch.		
80		PEX -1/2 po x 1/2 po	50		Ch.		
81		PEX -3/4 po x 3/4 po	50		Ch.		
82	Kit de clé à rochet à portée allongée M12 FUEL <sup>MC</sup> avec têtes d'expansion Rapid Seal de 1/2 po à 1 po	1/2 po à 1 po	1		Ch.		

83	Pistolet agrafeur manuel Peter Mangone (agrafeuse de PEX au bois)	RB-5	12		Ch.		
84	Adaptateur fileté mâle, laiton - NPT	PEX -1 po x 1 po	40		Ch.		
85		PEX -1/2 po x1/2 po	50		Ch.		
86		PEX -3/4 po x3/4 po	50		Ch.		
87	Sioux Chief OxBox Boîte de sortie de machine à laver, 1/2 po PEX	1/2 po	10		Ch.		
88	Pince à sertir PEX Everhot (PXT3010)	3/8 po à 1 po min.	10		Ch.		
89	Coupe-tube de pex Everhot (PXT3012)	Jusqu'à 1 po	24		Ch.		
90	Pince à dessertir Everhot Pex - retrait de la bague de sertissage (PXT3101)	Min ½ po à ¾ po	5		Ch.		
91	Adaptateur PEX-cuivre (à souder) (femelle), laiton - NPT	PEX -1 po	20		Ch.		
92		PEX -1/2 po	50		Ch.		
93		PEX -3/4 po	50		Ch.		
94	Coude d'adaptateur PEX-cuivre (à souder) (femelle), laiton - NPT	PEX -1 po	20		Ch.		
95		PEX -1/2 po	50		Ch.		
96		PEX -3/4 po	50		Ch.		
97	Tube PEX sans barrière --- BLEU	1 po	100		Ch.		
98		1/2 po	500		Ch.		
99		3/4 po	300		Ch.		
100	Tube PEX sans barrière --- ROUGE	1 po	100		Ch.		
101		1/2 po	500		Ch.		
102		3/4 po	300		Ch.		
103	Bouchon, laiton - NPT	PEX -1 po	30		Ch.		
104		PEX -1/2 po	100		Ch.		
105		PEX -3/4 po	40		Ch.		
106	Graisse d'expansion Milwaukee ProPEX®	150 g	10		Ch.		
107	Raccord de réduction, laiton - NPT	1 po x 1/2 po	50		Ch.		
108		3/4 po à 1 po	50		Ch.		
109		3/4 po à 1/2 po	100		Ch.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
110	Raccord de réduction en T, laiton - NPT	1 po x 1 po x 3/4 po	50		Ch.		
111		1 po x 3/4 po x 3/4 po	50		Ch.		
112		3/4 po x 1/2 po x 1/2 po	60		Ch.		
113		3/4 po x 3/4 po x 1/2 po	60		Ch.		
114	Agrafeuse pour PEX Peter Mangone	1/2 po	2000		Ch.		
115		3/4 po	2000		Ch.		
116	Support de manchon de sol droit Sioux Chief pour tuyaux PEX	1 po	30		Ch.		
117		1/2 po	30		Ch.		
118		3/4 po	30		Ch.		
119	Raccord en T, laiton - NPT	PEX -1 po	40		Ch.		
120		PEX -1/2 po	60		Ch.		
121		PEX -3/4 po	50		Ch.		
122	Bride CTS pour tuyaux PEX	1 po	1000		Ch.		
123		3/4 po	500		Ch.		
124	Coude 90° avec aile arrière, laiton - NPT	PEX -1/2 po	20		Ch.		
125		PEX -3/4 po	20		Ch.		
<b>Total - Liste D</b>							

Liste E : LPO 0033 ProPEX

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
126	Tés multivoies à embranchements en EP Uponor, 4 sorties (dérivations ProPEX)	1 po	20		Ch.		
127		3/4 po	20		Ch.		
128	Bobine de tube AquaPex bleu Uponor de 300 pi - PEX-A	1 po	1		Rouleau		
129		1/2 po	1		Rouleau		
130		3/4 po	1		Rouleau		
131	Bobine de tube AquaPex rouge Uponor de 300 pi - PEX-A	1 po	1		Rouleau		
132		1/2 po	1		Rouleau		
133		3/4 po	1		Rouleau		
134	Coude de 90, ProPEX EP	1 po	50		Ch.		
135		1/2 po	200		Ch.		
136		3/4 po	100		Ch.		
137	Manchon de finition en chrome pour PEX 1/2 po (11/16 po de diam. ext.) ProPEX	1/2 po	40		Ch.		

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
138	Raccord ProPEX	1 po	30		Ch.		
139		1/2 po	100		Ch.		
140		3/4 po	50		Ch.		
141	Adaptateur femelle fileté en laiton sans plomb ProPEX	1 po PEX x 1 po NPT	20		Ch.		
142		1/2 po PEX x 1/2 po NPT	50		Ch.		
143		3/4 po PEX x 3/4 po NPT	40		Ch.		
144	Adaptateur mâle fileté en laiton sans plomb ProPEX	1 po PEX x 1 po NPT	20		Ch.		
145		1/2 po PEX x 1/2 po NPT	50		Ch.		
146		3/4 po PEX x 3/4 po NPT	40		Ch.		
147	Coude d'adaptateur PEX-cuivre (à souder) ProPex - laiton sans plomb	1 po	30		Ch.		
148		1/2 po	50		Ch.		
149		3/4 po	50		Ch.		
150	Coude d'adaptateur PEX-cuivre (à souder) (femelle) ProPex - laiton sans plomb	1 po	30		Ch.		
151		1/2 po	50		Ch.		
152		3/4 po	50		Ch.		
153	Bouchon ProPEX EP	1 po	30		Ch.		
154		1/2 po	40		Ch.		
155		3/4 po	30		Ch.		
156	Douille ProPEX pour PEX 1/2 po (11/16 po de diamètre), chromée	1/2 po	40		Ch.		
157	Arrêt angulaire en laiton ProPEX en laiton sans plomb , 1/2 po PEX / 3/ Comp	1/2 po	20		Ch.		
158	Robinet à tournant sphérique commerciale en laiton sans plomb ProPEX (à passage intégral)	1 po	20		Ch.		
159		1/2 po	30		Ch.		
160		3/4 po	25		Ch.		
161	Coude allongé en laiton sans plomb 1/2 po PEX x 1/2 cuivre (3-1/2 po x 8 po) ProPEX	1/2 po	40		Ch.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
162	Bague 1/2po ProPEX avec arrêt Uponor	1 po	100		Ch.		
163		1/2 po	200		Ch.		
164		3/4 po	200		Ch.		
165	Bague bleue ProPEX Uponor	1 po	200		Ch.		
166		1/2 po	500		Ch.		
167		3/4 po	500		Ch.		
168	Bague rouge ProPEX Uponor	1 po	200		Ch.		
169		1/2 po	500		Ch.		
170		3/4 po	500		Ch.		
171	Raccord de réduction ProPEX - EP	1 po x 1/2 po	50		Ch.		
172		3/4 po à 1 po	50		Ch.		
173		3/4 po à 1/2 po	100		Ch.		
174	Raccord de réduction en T, ProPEX - EP	1 po x 1 po x 3/4 po	50		Ch.		
175		1 po x 3/4 po x 3/4 po	50		Ch.		
176		3/4 po x 1/2 po x 1/2 po	60		Ch.		
177		3/4 po x 3/4 po x 1/2 po	60		Ch.		
178	Raccord en T, ProPEX - EP	1 po	40		Ch.		
179		1/2 po	60		Ch.		
180		3/4 po	50		Ch.		
181	20 pi de tube droit AquaPex blanc Uponor PEX-A	1 po	10		Ch.		
182		3/4 po	15		Ch.		
183		1/2 po	25		Ch.		
184	Coude 90 degrés avec patte ProPEX, laiton sans plomb	1/2 po	20		Ch.		
<b>Total - Liste E</b>							

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Liste F : LPO 0030

Ligne n° (C1)	Article (C2)	Taille (C3)	Qté (C4)	Qté min. offert (C5)	U de D (C6)	Prix (C7)	Prix calculé (C8)
185	Soupape d'admission d'air Bell & Gossette - vapeur, modèle 75H	Modèle 75H	5		Ch.		
186	Dispositif d'arrêt de bas niveau d'eau/commande de pompe Bell & Gossette - vapeur, fonte - NPT	42S	2		Ch.		
187	Dispositif d'arrêt de bas niveau d'eau/commande de pompe McDonnell & Miller - vapeur avec colonne montante, fonte - NPT	157S	2		Ch.		
188	Pressostat Honeywell 2 à 15 lb/po <sup>2</sup> (vapeur à basse pression)	2 à 15 lb/po <sup>2</sup>	5		Ch.		
189	Pressostat Honeywell 2 à 15 lb/po <sup>2</sup> (vapeur à basse pression) - Limite	2 à 15 lb/po <sup>2</sup>	5		Ch.		
190	Raccord tire-bouchon, laiton - NPT	1/4 po	6		Ch.		
191	Soupape d'admission Bell & Gossette - vapeur, modèle 76	Modèle 76	5		Ch.		
192	Circulateur 3 vitesses GrundfosVersaFlo® - 120 V	ASC 32 à 160	2		Ch.		
193	Crépine en Y Bell & Gossette, embout NPT vissé, Fonte - NPT	1 po	20		Ch.		
194		1/2 po	10		Ch.		
195		3/4 po	20		Ch.		
<b>Total - Liste F</b>							

Prix total

Ligne n°	Article	Prix proposé
1	Liste A	
2	Liste B	
3	Liste C	
4	Liste D	
5	Liste E	
6	Liste F	
<b>Prix total de la soumission</b>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W2037-230012/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W2037-230012

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-2-45004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct047  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

